

Numéro	CA/2025-03-17/06
Date d'affichage	22/03/2025
Date de mise en ligne	22/03/2025
Date de transmission au Recteur	22/03/2025



Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 17 mars 2025 portant révision des statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3, L. 712-6 et L. 711-7 ;
Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne approuvés par le conseil d'administration en date du 3 juin 2022 ;
Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'arrêté du 19 décembre 2024 portant nomination de Monsieur Jean-Christophe CAMART en qualité d'Administrateur provisoire de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'avis de la commission des statuts du 6 mars 2025.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sont révisés selon les modalités suivantes :

- Au quatrième alinéa de l'article 21, les mots « au sens de l'article L. 719-3 du Code de l'éducation » sont remplacés par « au sens des articles L. 712-6 et L. 719-3 du Code de l'éducation » ;
- Au quatrième alinéa de l'article 21, les mots « le directeur du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires » sont remplacés par « un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire » ;
- Au quatrième alinéa de l'article 21, les mots « les trois premières personnalités extérieures » sont remplacées par « les quatre personnalités extérieures » ;
- À la suite du troisième paragraphe du quatrième alinéa de l'article 21, le paragraphe « Le directeur du centre régional des œuvres universitaires et scolaires ou son représentant assiste aux séances de la commission de la formation et de la vie universitaire. » est ajouté.

Article 2 :

L'Administrateur provisoire de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Délibération CA/2025-03-17/06	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	37
Nombre de membres présents ou représentés	28
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	25
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	3

Paris, le 18 mars 2025

L'Administrateur provisoire
de l'université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

Jean-Christophe CAMART

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.